



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2024 05 05

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 25 juin 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

Excusé : Lucien PRINCE.

Parcs d'activités communautaires : résiliation de plusieurs réservations de terrains

- Sur la ZAE « Les Taillées » à Saint Hilaire de Riez

Gérant d'une salle de sport privée (« CrossFit Saint Hilaire de Riez ») sur la commune de Saint Hilaire de Riez depuis 2019, Thomas GENDEY, avait signalé, début 2023, au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, sa volonté d'acheter, sur la ZAE « Les Taillées », le terrain n° 1 de 3 785 m², afin d'y installer un pôle Sport / Santé d'environ 1 000 m².

Saisi de la question, le Bureau Communautaire du 11 mai 2023 avait donné son accord pour lui céder cette parcelle, au prix de 32,00 € HT le m².

Par courriel, M. GENDEY a informé la Collectivité qu'il renonçait finalement à l'acquisition du terrain susvisé.

- Sur la ZAE « Pôle Technique Odysée 3 » à Coëx

Maître d'œuvre dans le centre-ville de Coëx, M. Anthony BOUTARD avait signalé, en novembre 2022, au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, sa volonté d'acheter, sur la ZAE « Pôle Technique Odysée 3 » à Coëx, le terrain n° 2 de 1 110 m², afin d'y transférer son activité et la développer.

Saisi de la question, le Bureau Communautaire du 9 février 2023, avait donné son accord pour lui céder cette parcelle.

Par courriel daté du 3 avril 2024, M. BOUTARD a informé la Collectivité qu'il renonçait finalement à l'acquisition du terrain susvisé.

- Sur la ZAE « Le Fief du Moulin 2 » à Saint Maixent sur Vie

Créée en 1999 à Brem sur Mer, l'entreprise « Les Chalets de l'Océan », désormais appelée « OME », est spécialisée dans la vente de mobil-homes neufs (RIDEAU, IRM, OHARA) et d'occasion.

Par courrier du 8 novembre 2023, son gérant, Franck GAUDIN, avait signalé, au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, sa volonté d'acheter 4 parcelles de la ZAE « Le Fief du Moulin 2 » à Saint Maixent sur Vie :

- le terrain n° 2 de 1 227 m²,
- le terrain n° 3 de 1 931 m²,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAÉ du Soleil Levant

CS 63669 - Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel accueil@payssaintgilles.fr

- le terrain n° 4 de 1 769 m²,
- le terrain n° 5 de 1 009 m².

L'objectif de l'entrepreneur était d'y transférer le service Rénovation des flottes locatives du Groupe.

Saisi de la question, le Bureau Communautaire du 8 février 2024 avait donné son accord pour céder à l'entreprise, uniquement le terrain n° 2 et le terrain n° 3, au prix unitaire de 29,50 € HT le m².

Par courriel daté du 14 mai 2024, M. GAUDIN a informé la Communauté d'Agglomération qu'il renonçait finalement à l'acquisition des 2 terrains susvisés.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et L5216-5-I.1°,

Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le courriel de M. Thomas GENDEY,

Vu le courriel de M. Anthony BOUTARD en date du 3 avril 2024,

Vu le courriel de M. Franck GAUDIN en date du 14 mai 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'abroger la décision du 11 mai 2023 de cession de la parcelle cadastrée section C4 n° 4769 du Parc d'activités « Les Taillées » à Saint Hilaire de Riez, à l'entreprise de M. Thomas GENDEY, compte tenu du désistement de ce dernier ;

Article 2 : d'abroger la décision du 9 février 2023 de cession de la parcelle cadastrée section AN n° 106 du Parc d'activités « Pôle Technique Odyssee 3 » à Coëx, à l'entreprise de M. Anthony BOUTARD, compte tenu du désistement de ce dernier ;

Article 3 : d'abroger la décision du 8 février 2024 de cession de la parcelle B1 n° 1198 et de la parcelle B1 n° 1199 du Parc d'activités « Le Fief du Moulin 2 » à Saint Maixent sur Vie, à l'entreprise de M. Franck GAUDIN, compte tenu du désistement de ce dernier.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

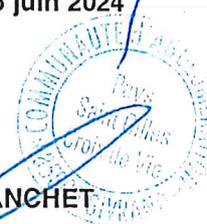
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 JUN 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 JUN 2024

Givrand, le 25 juin 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.